



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 46324

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les vives préoccupations des élus locaux et départementaux quant à la non-application de la loi no 90-449 du 31 juillet 1990 relative à l'accueil des « gens du voyage ». Un groupe interministeriel de réflexion et de proposition sur les gens du voyage s'étant réuni, à plusieurs reprises, depuis le 6 mars 1996, il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des réflexions et des propositions de cet organisme à propos duquel il indiquait qu'une « synthèse des propositions retenues devrait être établie d'ici à la fin de l'année 1996 » (JO, AN du 16 septembre 1996).

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46324

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6548